



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30 mars 2020	30 mars 2020	2020-009670

## 1. Intitulé du projet

Construction de serres maraîchères à toiture photovoltaïque.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une serre maraîchère multichapelle à toiture photovoltaïque de 25 000 m<sup>2</sup> environ pour du maraichage divers en agriculture biologique, sur la commune de Saint Simon de Pellouaille (17 260).

Une plateforme destinée au bon déroulement du chantier et à la circulation des engins agricoles sera construite aux abords de la serre. Un bassin de rétention sera également creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. L'emplacement et les dimensions de ce bassin seront déterminés dans le cadre d'une étude hydraulique qui sera incluse dans le dossier de déclaration lié à la loi sur l'eau.

## 4.2 Objectifs du projet

Installé en tant qu'agriculteur depuis 2004, Mr Prou exploite via la SCEA BEAUREPAIRE 101ha de vignes, céréales, arboricultures et cultures légumières, notamment sous serre. Le projet consiste en la création d'une serre de 2,5 ha sur des parcelles converties en bio, située à proximité immédiate du siège de l'exploitation.

Sur le plan agricole, les serres permettront une maîtrise quasi-totale de l'aléa climatique (grêle et pluies de printemps en particulier) et des attaques et dégâts causés par les oiseaux ou autres nuisibles. De plus, l'utilisation de serre sécurise et garanti une activité tout au long de l'année. Les conditions de travail et de vie des travailleurs seront améliorée. L'activité compte actuellement 10 équivalent temps plein à l'année. Ce nouveau projet permettra de générer 5 équivalent temps plein à l'année sur l'exploitation, et augmentera l'activité économique locale du fait de l'orientation de la production en circuit court (magasin de producteur, restauration de produits locaux, ateliers de transformation locaux, cf Annexe 7 "Projet Agricole").

La production d'électricité renouvelable, correspondra a la consommation de plus de 800 foyers, soit plus du quart de la population de la Communauté de Commune de la Saintonge viticole, permettant ainsi au territoire d'envisager devenir à énergies positive à terme.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le bassin de rétention sera fait en déblais/remplais. Il n'y aura donc ni apport ni retrais de terre sur le site.

Le calendrier du chantier sera adapté pour limiter les impacts sur l'environnement. Le chantier en lui même est prévu pour une durée de 3 à 4 mois, et ne devrait pas dépasser 6 mois.

Le terrain est plat. La terre végétale sera décaissée préalablement au terrassement, puis régalée sur l'ensemble de la surface de la serre pour permettre l'exploitation sous le label bio. Les mouvements de terres nécessaires à la construction de la serre seront donc très limités.

Le chantier débutera par la construction des voies d'accès et d'une plateforme de stockage d'environ 1000 m2, à proximité de bâtiments agricoles voisins en cours de construction, et qui serviront à entreposer la structure de la serre en acier galvanisée et en aluminium, les panneaux de verre, les panneaux solaires et les engins de chantier pendant la phase de construction. Les fondations sont constituées de dés de béton pré-fabriqués, sur lesquels repose la structure primaire en acier galvanisé. La structure secondaire (parclose et châssis des façades et des toitures) est en aluminium. La totalité de la structure sera montée en 4 semaines environ. Les panneaux en verre et les modules photovoltaïques sont installés en fin de chantier. Le bassin de rétention et les fossés de collecte des eaux pluviales seront réalisés avant la mise hors d'eau de la serre.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La serre sera cultivée exclusivement en bio, et sa production est avant tout destinée au marché local. L'activité agricole est plus particulièrement décrite en Annexe 7 de ce dossier.

Sur le plan énergétique, la centrale sera télé-suivie par la société Apex Energies à Montpellier, qui a développé le premier logiciel français de gestion de centrale photovoltaïque. La maintenance sera effectuée par une société locale, formée et habilitée à la maintenance photovoltaïque.

Le bassin de rétention d'eau récupérera l'ensemble des eaux de ruissellement des serres. En fonction des études liées à la loi sur l'eau, une réserve d'eau pérenne est envisagée pour l'arrosage des cultures sous serres et des cultures alentours au besoin (pêchers et vignes).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des serres	25 000 m <sup>2</sup>
Surface du bassin de rétention	environ 2500 m <sup>3</sup> , à confirmer dans le dossier de déclaration loi sur l'eau.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieudit Beaurepaire,  
17 260 Saint Simon de Pellouaille

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0 ° 4 1 ' 2 0 " 000 Lat. 4 5 ° 3 6 ' 1 7 " 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zniefs les plus proches sont situées à plus de 3 km (ZNIEF de type 1, Bois Mou), et 6 km (ZNIEF de type 2: Haute vallée de la Seugne) source : Géoportail et Infoterre
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr">carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr</a>
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr">carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr</a>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : Géoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géoportail
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr">http://atlas.patrimoines.culture.fr</a>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : Géoportail et Infoterre

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Article R211-71 du code de l'environnement
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'air d'alimentation de captage la plus proche est située à 2 km environ (AAC de Coulonge et Sainte Hippolyte). Source : aires-captages.fr
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr">http://atlas.patrimoines.culture.fr</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est la Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents, Directive Habitat, située à 6 km Source : Géoportail et infoterre
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr">http://atlas.patrimoines.culture.fr</a>

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation dispose déjà d'un forage autorisé par la DDT pour volume de 50 m3 heure, largement suffisant pour les besoins actuels et futurs. Au total, le volume d'eau envisagé pour l'irrigation est de 10 000 m3 environ par an.  L'irrigation sous la serre sera réduite par rapport à des cultures de plein champs du fait de la limitation de l'évapo-transpiration.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- les bassins et terrassement seront effectués en déblais remblais, sans apport ni retrait de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- les bassins et terrassement seront effectués en déblais remblais, sans apport ni retrait de matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- En dehors de la phase chantier le projet n'entraînera aucune perturbation. Le site n'est à proximité d'aucune ZNIEF ou Natura 2000.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 6 km du premier site Natura 2000. Aucun habitat patrimonial n'est détruit.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-La vocation agricole du site est préservée. Le terrain était auparavant utilisé pour du maréchage (en partie sous serre), et actuellement en prairie de moins de 5 ans dans le cadre de sa conversion en bio.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Trafic limité à la période de chantier prévue pour durer 3 à 4 mois (environ 60 camions au total)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	-Activité agricole dans la serre, aucune nuisance sonore supplémentaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Pas d'élevage possible sous la serre.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Culture sous serre sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-Les eaux de pluie non souillées, issues des toitures, sont collectées et stockées dans un bassin ou une noue de rétention/stockage/infiltration conformément à la réglementation. Le dossier de déclaration relative à la loi sur l'eau, en cours, déterminera plus précisément les volume et mode de vidange du bassin et/ou de la noue.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Pas de covisibilité ni de proximité avec un monument ou un site classé. - Un volet paysagé est prévu avec la plantation d'arbres fruitiers (pêchers) sur le pourtour du projet pour optimiser la surface agricole exploitée tout en masquant la serre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification de l'usage du sol : activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

3 bâtiments agricoles sont prévus au nord de la serre, pour une surface de 1920 m<sup>2</sup>, sur une partie de la surface occupée jusqu'à présent par des serres plastiques. Le PC a été accordé en Janvier 2019 (PC 017 404 18 S0006).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un bassin ou une noue de rétention sera créé pour récupérer les eaux de pluie. Un dossier de déclaration relatif à la loi sur l'eau sera transmis à la DDT pour validation avant le début des travaux.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact car :

- Les parcelles sont actuellement en exploitation agricole, et le projet conserve la nature agricole de l'activité sur site. Le projet améliorera le potentiel agricole du terrain
- Les besoins en eau seront faibles du fait de la limitation de l'évapotranspiration sous la serre.
- Le terrain n'a pas de sensibilité écologique (faune, flore, habitat), est éloigné de tout périmètre de protection de zones naturelles (à plus de 6 km de toute Natura 2 000 et à près de 3 km de la ZNIEF la plus proche). Les impacts paysagers seront particulièrement traités avec la plantation de nouveaux arbres fruitiers, à l'image de ceux qui entourent déjà l'exploitation de M Prou.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Projet Agricole

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Simon de Pellouaille

le,

06/04/2020

Signature



MARRAUD INGENIERIE  
SUD  
4 rue Pierre Mendès France  
BP 60  
47552 BOE  
Tel : 05 53 48 20 00  
Fax : 05 53 48 55 96

MARRAUD INGENIERIE  
SUD EST  
Parc de l'escapade  
203 Av Paul Julien RN7  
13100 LE THOLONET  
Tel : 05 53 48 20 00  
Fax : 04 42 38 21 44

MARRAUD INGENIERIE  
OUEST  
Espace Performance  
La Fleuraye - Bât A Porte 16  
11 Bd Ampère BP20764  
44481 CAROUFOU  
Tel : 02 28 23 68 00  
Fax : 02 40 49 32 46

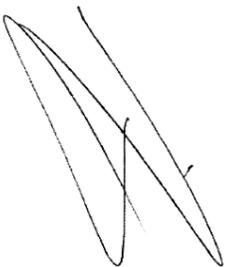
E-Mail [dessin@marraud.com](mailto:dessin@marraud.com)  
[www.groupe-marraud.com](http://www.groupe-marraud.com)  
siren : 388 200 487 RCS AGEN

MARRAUD ARCHITECTURE  
"Payrol" route d'Auch  
BP 60  
47552 BOE  
Tel : 05 53 48 20 00  
Fax : 05 53 48 55 96  
siren : 501 493 035  
N° d'inscription à l'ordre: S12 229

Ce document est notre propriété et ne peut être ni reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Aucune cote ne doit être prise à l'échelle du plan.

MAITRE D'OUVRAGE

**S.C.E.A. BEAUREPAIRE**



2, chemin du Bouquet  
17260 Saint-Simon-de-Pellouaille

OPERATION

Construction d'une Serre agricole  
à couverture Photovoltaïque

LIEU

LIEU-DIT : "Beaurepaire"  
17260 Saint-Simon-de-Pellouaille

**MARRAUD ARCHITECTURE**  
4, rue Pierre Mendès France  
BP 60 - 47552 BOE  
Tel : 05 53 48 20 00  
Siren : 388 200 487

INDICE	DATE	OBSERVATIONS + MODIFICATIONS	PAR
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			

Dossier de demande de  
PERMIS DE CONSTRUIRE

n° pièce  
administrative:

**PC**

DESSINATEUR A.MANDILE

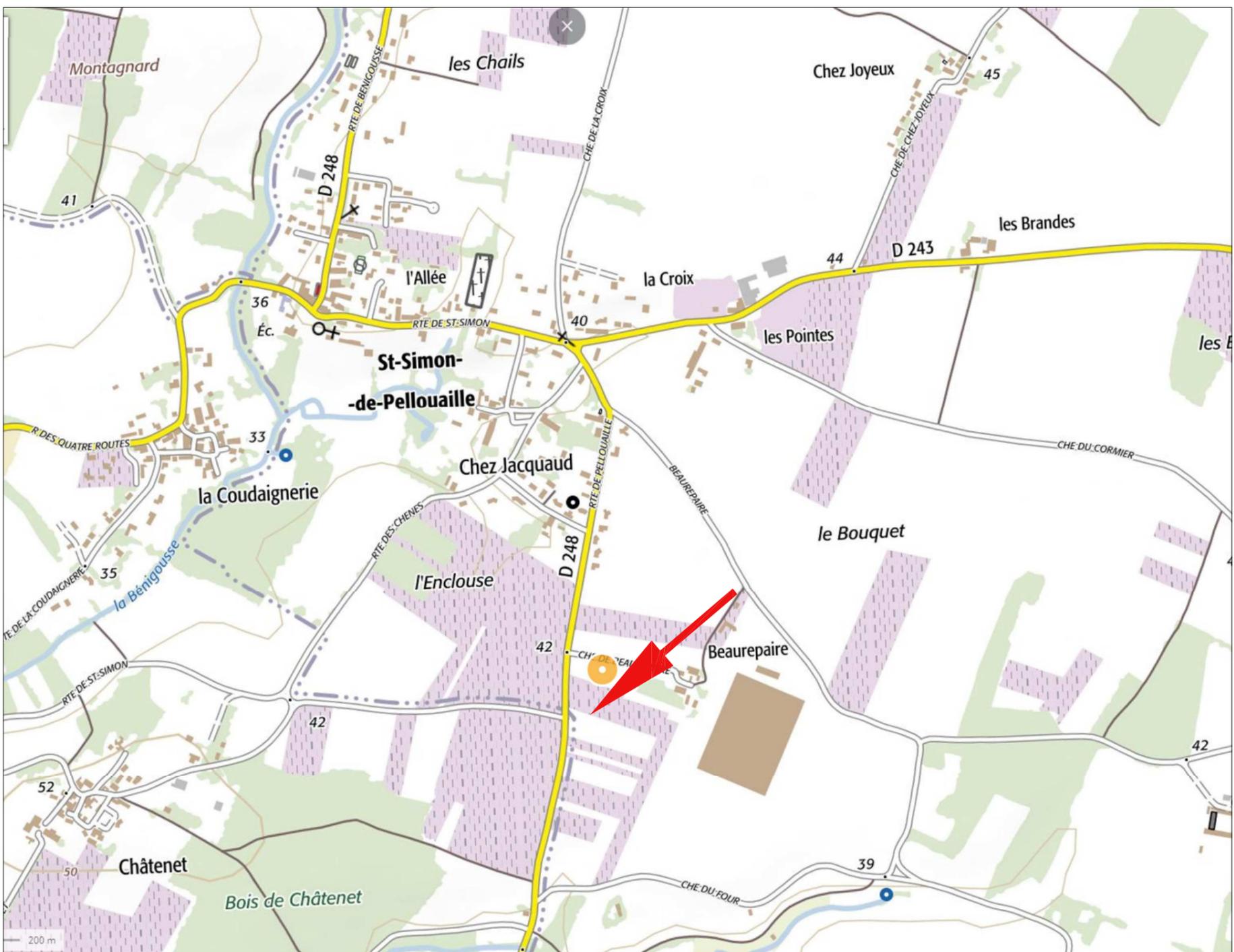
1ère émission :  
17-03-2020

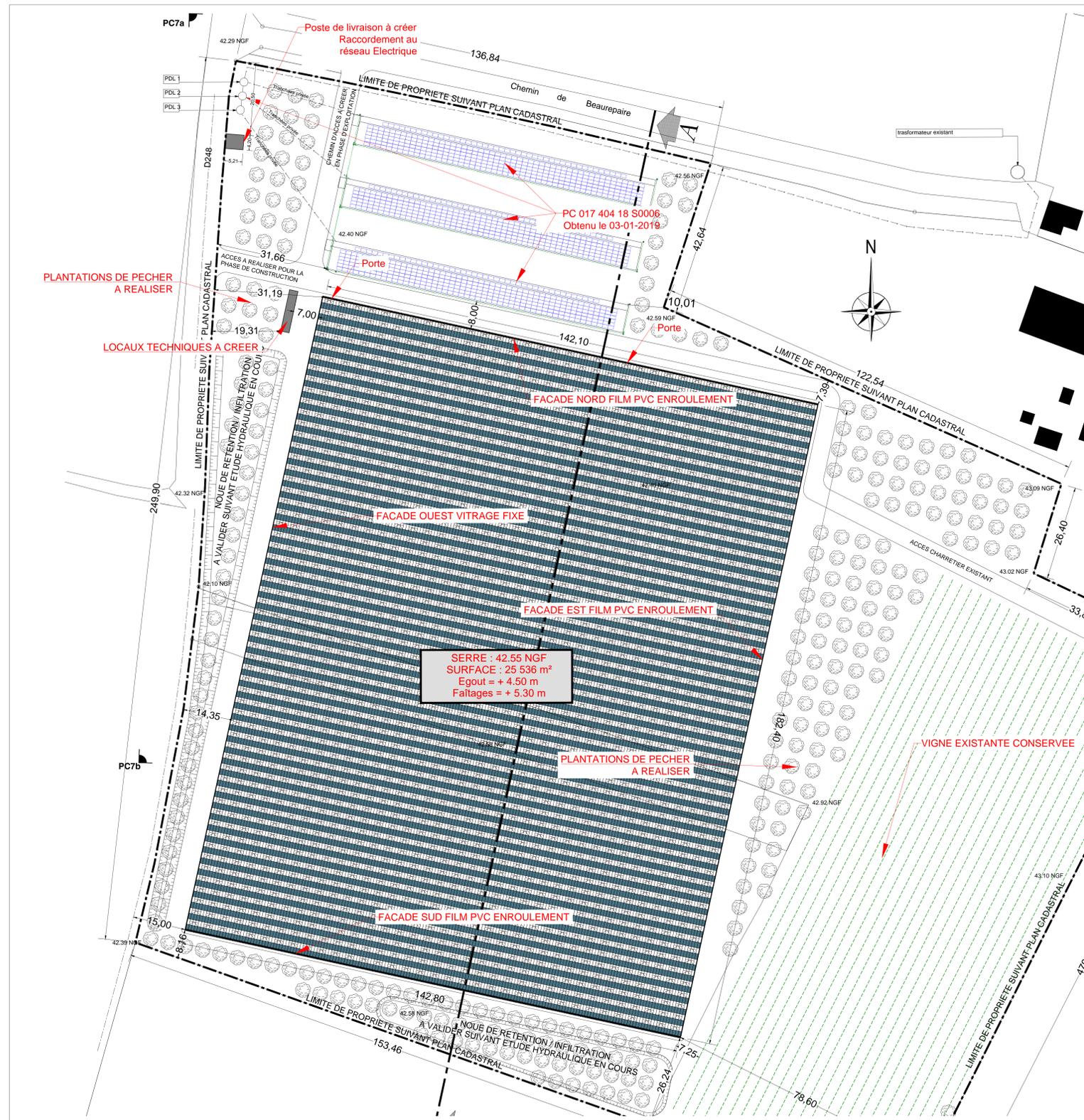
APPROUVE PAR  
chargé d'affaire  
chef de projet

Echelle :  
1/10000  
1/2000

Plan de Situation

N° de plan:  
**PC1**





<b>MARRAUD INGENIERIE</b>		MAITRE D'OUVRAGE			
MARRAUD INGENIERIE 8100 Avenue Pierre Mendès France 47100 St-Jean Tél : 05 53 48 20 00 Fax : 05 53 48 20 00		<b>S.C.E.A. BEAUREPAIRE</b> 2, chemin du Bouquet 17260 Saint-Simon-de-Pellouaille			
MARRAUD INGENIERIE SUD EST Parc de l'Europe 33000 Bordeaux M17 Tél : 05 56 46 20 00 Fax : 05 56 46 20 00		OPERATION			
MARRAUD INGENIERIE 02/EST Espace Performance Le Portillon - 65A Avenue 16 11 Rue Armands BP20074 44400 Nantes 44100 Tél : 02 51 21 00 00 Fax : 02 51 21 00 00		Construction d'une Serre agricole à couverture Photovoltaïque			
MARRAUD ARCHITECTURE "Thym" rue d'Auch 47100 St-Jean Tél : 05 53 48 20 00 Fax : 05 53 48 20 00 MPR : 501 483 215 N° d'inscription à l'Ordre : 912 229		LIEU			
MARRAUD ARCHITECTURE 4, rue Pierre Mendès France BP 60 - 47552 BOE Tél : 05 53 48 20 00 Siren : 389 300 487		LIEU-DIT : "Beurepaire" 17260 Saint-Simon-de-Pellouaille			
Géomètre Bureau de contrôle S.S.I Structure BA Courants Fort Fluides		Dossier de demande de <b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b> DESSINATEUR : A.MANDILE APPROUVE PAR : chargé d'affaire chef de projet Plan de Masse Projet			
		INDICE	DATE	OBSERVATIONS + MODIFICATIONS	PAR
		A			
		B			
		C			
		D			
		E			
		F			
		G			
		H			
		I			
		J			
		N° d'avis administratif :			<b>PC</b>
		17-03-2020			Echelle : 1/500ème
		N° de plan :			<b>PC2</b>

- Prairie et grandes cultures
- Prairie et grandes cultures
- Bois
- Vergers
- Vignes

Habitations

Siège de l'exploitation

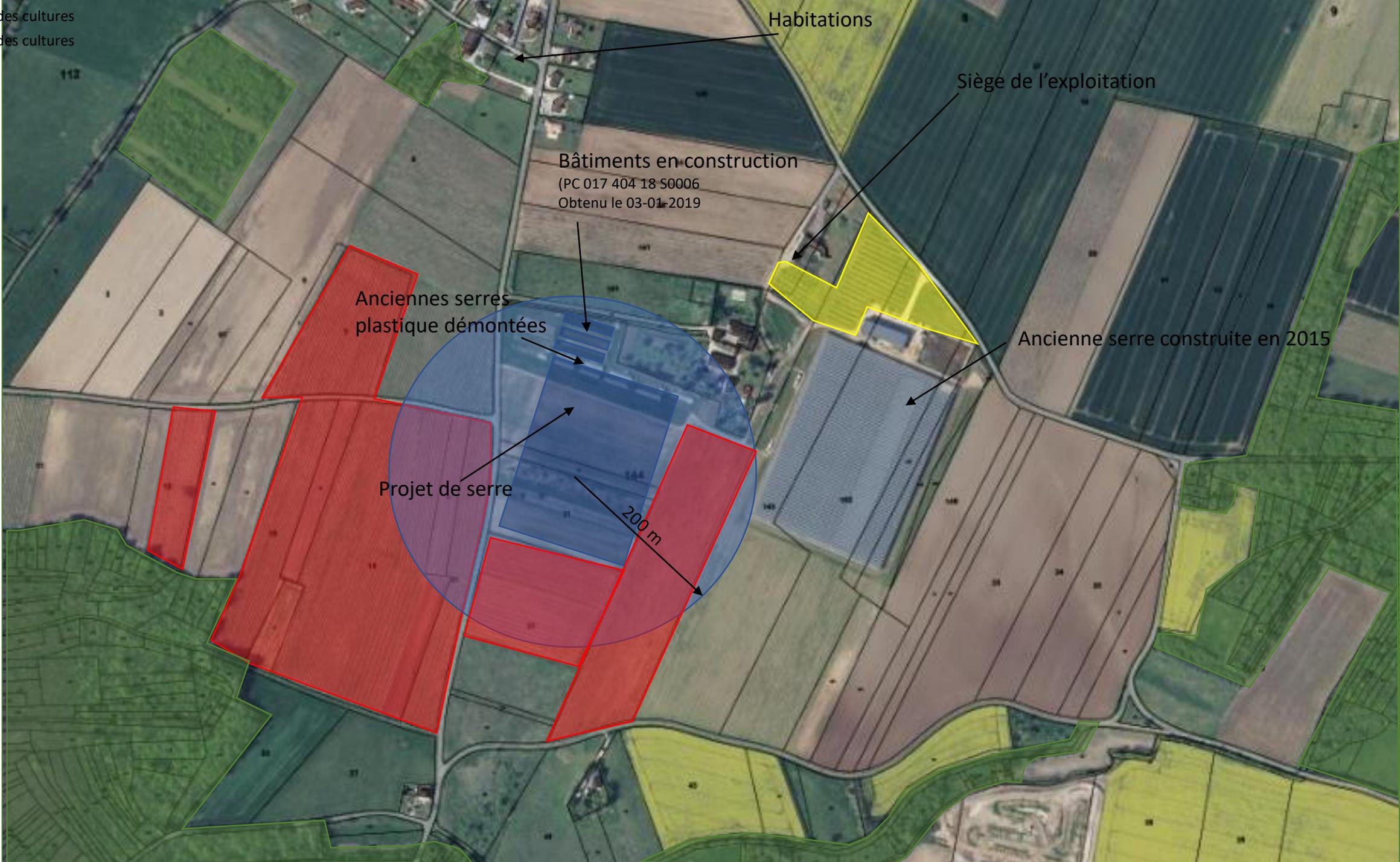
Bâtiments en construction  
(PC 017 404 18 S0006  
Obtenu le 03-01-2019)

Anciennes serres  
plastique démontées

Ancienne serre construite en 2015

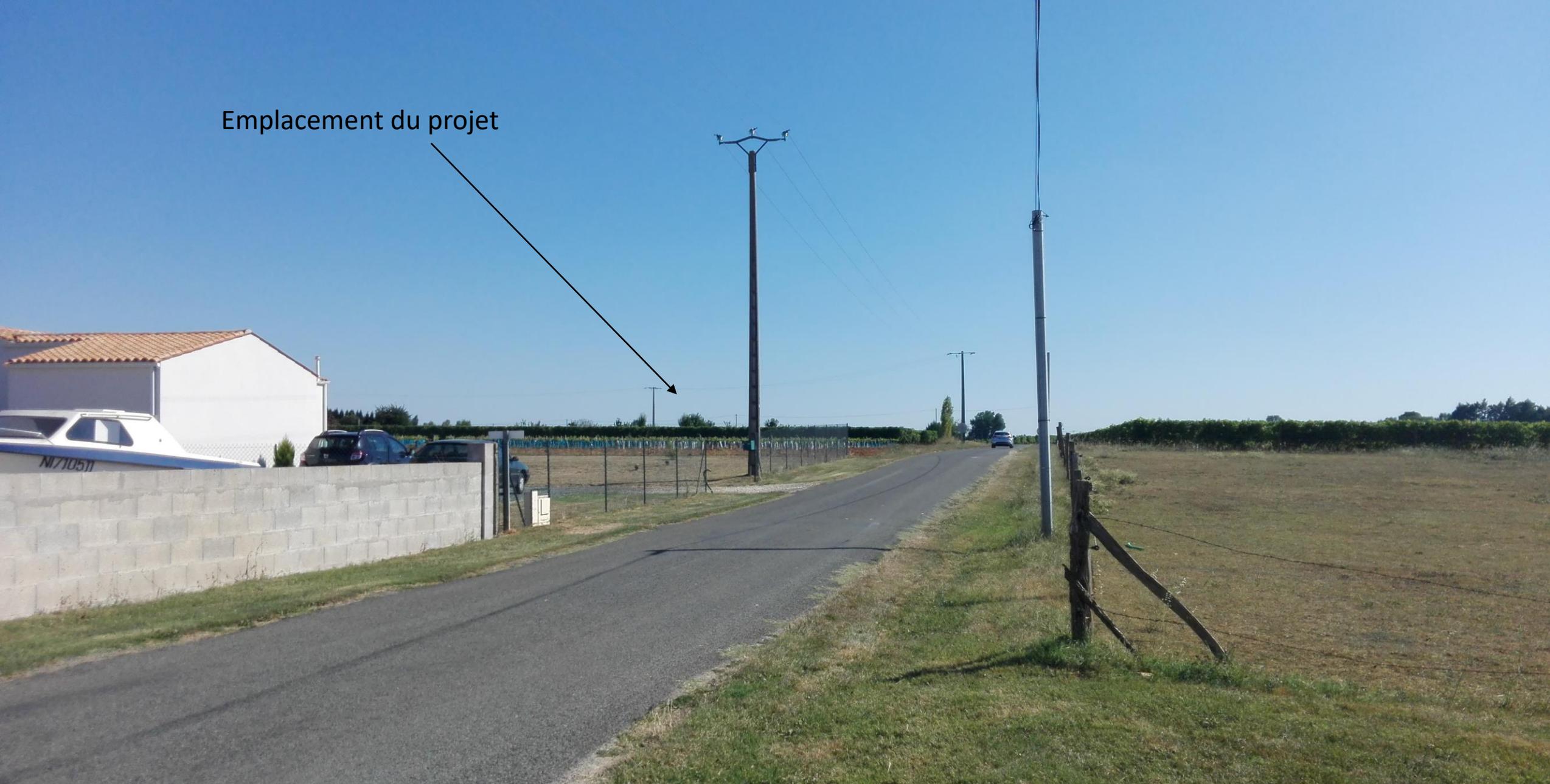
Projet de serre

200 m



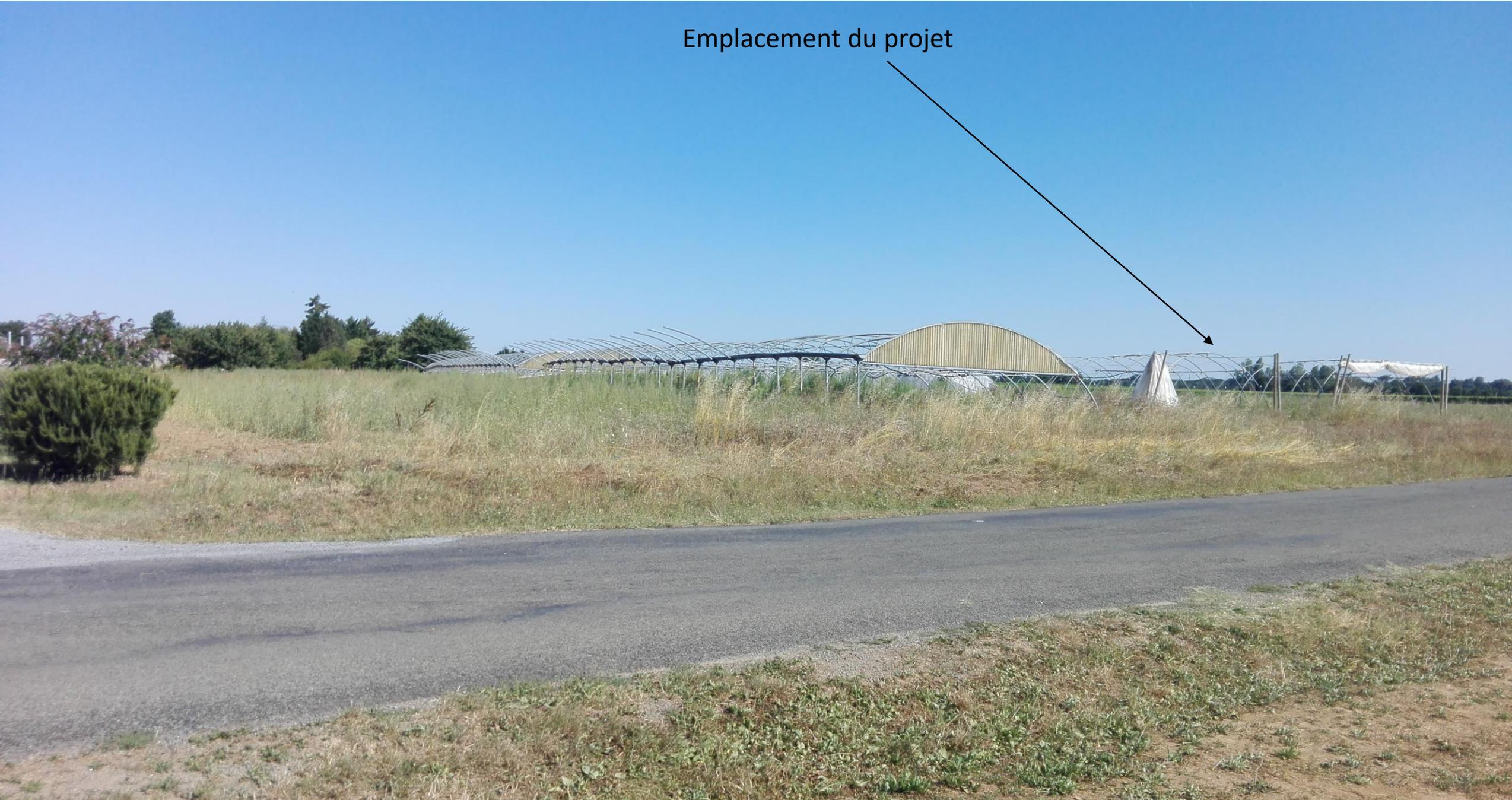


Emplacement du projet



Vue V1 depuis le Nord (sept 2019): le projet sera situé derrière la haie, elle-même située sur un léger surplomb. La nouvelle serre ne sera donc pas visible depuis la sortie du village.

Emplacement du projet



Vue V2 depuis le Nord proche (sept 2019): les anciennes serres plastiques viennent d'être démontées.

Vue V3 depuis l'Ouest  
proche (Février 2020)

Emplacement du projet





Vue V4 depuis le Sud Ouest proche (Sept 2019): les anciennes serres plastiques viennent d'être démontées.



Vue V5 depuis l'Est proche (sept 2019): : les anciennes serres plastiques viennent d'être démontées.



Emplacement du projet

Vue V3 depuis le Sud  
lointain (Février 2020)



Photomontage P7 depuis le sud proche